

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE (SEPAL)**

**Rapport n° 2010-1485**

**- Procès-verbal -**

Le président a ouvert le **1<sup>er</sup> tour de scrutin.**

Il a été constaté que les urnes ne contenaient aucun bulletin.

La candidature suivante a été présentée :

- Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE

Les conseillers ont déposé leur bulletin dans l'urne.

Les scrutateurs ont procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	144
- à déduire : bulletins blancs ou nuls	29
- suffrages exprimés	115
- majorité absolue	<b>58</b>

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE	111 voix
- Madame Michèle VULLIEN	3 voix
- Madame Florence BOCQUET	1 voix

Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE ayant obtenu la majorité absolue, à l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, a été désigné comme titulaire pour représenter la Communauté urbaine au sein du conseil syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL).